

# Répartitions horaires

Écrit par Administrator

---

-Le problème de la répartition des heures n'est pas simple: les moyens horaires donnés aux établissements étant particulièrement étriqués...

-Ce qui est clair, c'est que contrairement à ce que laissent entendre certains rectorats, il est indispensable que les séances soient faites par les élèves en demi-classes, pour des raisons de sécurité liées à toutes les pratiques expérimentales.

-Comme le ministère fixe à 1,5h l'horaire élève annuel, cela correspond à 3h prof annuelles. Les heures nécessaires au dédoublement doivent donc être prélevées par les établissements dans le volume réservé à cet effet: il est de 10,5h. Ce qui bien sûr, se fait au détriment des enseignements du tronc commun, qui eux aussi nécessitent des dédoublements. D'où certaines négociations pénibles en perspectives...

-Voici un exemple de répartition praticable:

Sur l'année							
	sa	sb	sc	sd	se	sf	prof
G1	2		2		2		prof
G2	2		2		2		prof
G1 + G2 (1 prof + 1 sur)		1	2	1	2	1	prof
hebd° année							
élève	1,5						
prof de chaque disc.	0,83						
OU							
Sur 1 semestre							
	sa	sb	sc				
G1	2	2	2				
G2	2	2	2				
G1 + G2 (1 prof + 1 sur)	1	1	1				
hebd° semestre hebd° année							
élève	1,5						
prof de chaque discipline	1,67 0,83						

## Répartitions horaires

Écrit par Administrator

---

### Explications de texte:

Deux versions sont proposées: la 1ère est annuelle, la deuxième semestrielle.

Une couleur représente une discipline (maths, SVT, physique)

sa, sb... représentent les semaines qui se suivent...

G1 et G2 sont deux groupes d'une même demi-classe.

Dans les deux exemples, chaque groupe fait donc des séances de TP de 2h.

Lors des séances de 1h, une moitié de classe est envoyée au CDI avec une recherche documentaire (ou une analyse de texte ou autre) pendant que l'autre moitié est en séance expérimentale plus directive par exemple.

Bien sûr, à partir de ces schémas, d'autres possibilités sont envisageables. A vous de voir, et de... négocier...